

12/10/2020

## La CFE-CGC Airbus signe 2 accords majeurs pour la protection de l'emploi

Dans le cadre du plan d'adaptation mis en place par Airbus visant à supprimer 4248 postes au sein d'Airbus Avions en France, la CFE-CGC signe ce jour :

- Un accord sur l'APLD, Activité Partielle de Longue Durée. Cet accord permet de sauvegarder 1500 emplois qui s'ajoutent aux plus de 500 sauvés par les aides du CORAC (Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile) dans le périmètre du Bureau d'Etudes.
- Un accord sur les mesures sociales permettant d'éviter des licenciements économiques et d'accompagner les salariés qui souhaitent quitter l'entreprise.

Avec ces 2 accords, la CFE-CGC considère qu'Airbus est en bonne voie pour qu'il n'y ait aucun départ contraint.

Toutefois, la CFE-CGC regrette qu'un dispositif comme l'APLD s'adresse uniquement à l'activité de production sans tenir compte de la situation d'autres métiers et fonctions support comme le Service Clients (reprise d'activités de 15% par an prévue post crise covid19).

Ces 2 accords sont le fruit d'un dialogue social intense. Ils viennent après les mesures déjà prises dès le début de la crise sanitaire (dispositif Activité Partielle, redéploiements anticipés,...) et signées par la CFE-CGC.

La CFE-CGC s'est totalement investie durant ces derniers mois de négociation. Elle a proposé, revendiqué, informé, rencontré et écouté les salariés, rencontré les conseillers des ministères de l'Economie, du Travail, les élus locaux, l'inspection du travail...

La CFE-CGC reste mobilisée pour la suite du processus de réductions de postes et la mise en œuvre des différents dispositifs d'accompagnement. Elle apportera son soutien aux salariés concernés par le plan.

Si ATR (186 suppressions de postes) et Stelia Aerospace (704 suppressions de postes) sont en cours de finalisation de leurs négociations, la CFE-CGC est inquiète sur la gestion des réductions de postes dans les autres filiales du Groupe Airbus : AIS, Navblue, STECO, etc....

Pour la CFE-CGC il serait inacceptable que les salariés de ces filiales ne soient pas traités de la même façon que leur entité de rattachement, Airbus Avions ou Stelia Aerospace.

### Contacts :

**Françoise Viillard**  
Coordinatrice CFE-  
CGC Group Airbus  
06 11 24 60 41

**Fabrice Nicoud**  
DSC CFE-CGC  
Airbus Avions  
06 77 02 44 46